

ses qu'elles peuvent avoir faites pendant la dernière année de la guerre. On s'y porte d'ailleurs à tout ce qui peut contribuer à amener les Tribus Sauvages de l'Amérique dans l'amitié de la Grande-Bretagne. A la moindre lueur de soumission on leur accorde la paix, & à peu près ce qu'elles désirent. Celles des Delawares, des Schaunois, des Hurons & autres Sauvages situés entre le Lac Erié & le Fleuve *Ohio*, qui avoient refusé d'envoyer des Députés au Congrès que le Chevalier Johnson a tenu en dernier lieu à *Niagara*, ont été allarmées en apprenant la marche de deux Corps de troupes Angloises, l'un parti de *Niagara* aux ordres du Colonel Brandtreet & l'autre de la *Pensilvanie* à ceux du Colonel Bouquet; que dans la crainte d'être mises à feu & à sang par ces troupes, elles ont chargé dix de leurs principaux Membres d'aller à *Presqu'Isle* offrir & demander la paix au Colonel Brandtreet, & que d'abord cet Officier content de cette offre la leur a accordée, en posant pour conditions : » Que dans 25 jours au
 » plutôt ces Tribus restitueront tous les Sujets
 » du Roi dont elles s'étoient saisies : Qu'elles
 » renonceroient pour jamais à leurs prétendus
 » droits sur les Forts de Sa Maj. dans l'étendue
 » de leurs territoires : Et qu'il seroit permis au
 » Roi d'y en faire construire d'autres, s'il le
 » jugeoit à propos, & de prendre à la portée
 » du canon au-tour de ces Forts tout le terrain
 » nécessaire à la culture des vivres de leurs gar-
 » nisons. »

Quant aux plaintes amères des Négocians Anglois dans l'Amérique, dont nous avons fait mention (*), le Roi a accédé à leurs pressantes

(*) Voyez le dernier Journal, page 349.